

DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE

Nom/Prénom:

Adresse:

Numéro de téléphone:

Adresse Email:

Numéro de compte:

demande une aide financière pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables:
(veuillez cocher s.v.p. les rubriques applicables et adresser votre demande avec les documents
annexés à votre commune)

A. Assainissement énergétique et utilisation de l'énergie et des ressources naturelles

- ☐ Isolation thermique des murs extérieurs (400€)
- ☐ Isolation thermique d'une toiture inclinée, d'une toiture plate ou d'une dalle supérieure contre une zone non chauffée (400€)
- ☐ Isolation d'un mur contre le sol ou une zone non chauffée (400€)
- ☐ Isolation thermique d'une dalle inférieure contre le sol ou une zone non chauffée (400€)
- ☐ Rénovation de fenêtres et de portes-fenêtres d'une habitation (400€)
- ☐ Installation d'un système de collecte des eaux de pluie (250€)

B. Utilisation d'énergies renouvelables

- ☐ Installation de capteurs solaires photovoltaïques (25% de l'aide fin. de l'Etat)
- ☐ Installation de capteurs solaires thermiques (25% de l'aide fin. de l'Etat)
- ☐ Installation d'une pompe à chaleur géothermique (400 €)
- ☐ Installation d'un chauffage central à granulés de bois, à plaquettes de bois ou à bûches (25% de l'aide fin. de l'Etat)

C. Appareils électroménagers

- ☐ Réparation d'appareils électroménagers par une entreprises agréé (machine à laver, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur, sèche-linge) (50% de la facture avec un maximum de 100 € par année et par ménage)

- ☐ Commune du Lac de la Haute-Sûre : Échange d'un ancien appareil électrique contre un appareil de la classe d'efficacité énergétique A+++ (lave-linge , lave-vaisselle , réfrigérateur , congélateur , sèche-linge)

D. Chauffage

- ☐ Contrôle unique de l'efficacité énergétique (« Heizungscheck ») (50 €)
- ☐ Remplacement d'un ancien circulateur de chauffage par une pompe à haute efficacité énergétique ($IEE \leq 0.23$) (50 €)
- ☐ Equilibrage hydraulique de la tuyauterie du chauffage (10 % de la facture avec max. 100 €)
- ☐ Isolation des conduites d'eau chaude du chauffage (10 % de la facture avec max. 100 €)
- ☐ Bonus si les mesures D2, D3 et D4 sont combinés (50 €)

E. Mobilité douce

- ☐ Achat d'un vélo sans assistance électronique ou d'un cycle à pédalage assisté (Pédelec/max. 0,25 kW et 25 km/h) (10 % de la facture avec max. 200 €)

F. Réduction des déchets

- ☐ Achat de couches lavables et/ou consultation professionnelle pour l'utilisation de couches lavables (par expert agréé) (max. 80 €)

Nom de l'enfant: _____

_____, le ____/____/____

Signature

A remplir par la commune

Numéro : _____

Entrée : _____

Aide financière :

Accordée ☐ Montant (€) : _____

Refusé ☐ Motif: _____

Conditions:

- Communes Boulaide, Esch-sur-Sûre, Wiltz et Winseler: valide à partir du 1 janvier 2019
- Commune du Lac de la Haute-Sûre: valide à partir du 1 mars 2019

- A et B :**
- La mesure est mise en œuvre en conformité avec le règlement sur les bâisses en vigueur.
 - Justificatif de l'obtention d'une subvention de l'Etat pour la transposition de la mesure en question.
 - La demande pour l'aide financière communale doit être introduite au plus tard trois mois après réception du justificatif de l'obtention d'une aide financière de l'Etat pour la transposition de la mesure en question.
 - Le noyau historique d'une ville peut être soumis à des contraintes ou règlements particuliers. Dans ce cas, veuillez-vous adresser directement à votre Administration communale pour des alternatives et des renseignements supplémentaires.

- C :**
- La facture dûment acquittée.
 - Plusieurs demandes peuvent être introduites par années. Par année et ménage un maximum de 100 € peut être octroyé.
 - L'entreprise qui fait la réparation doit être inscrite au registre de commerce.
 - La commune du Lac de la Haute-Sûre ne soutient que les réparations d'appareils de la classe d'efficacité énergétique A+++ . De plus elle soutient l'échange d'anciens appareils contre des appareils de la classe d'efficacité énergétique A+++.

- D :**
- La facture dûment acquittée.
 - La demande pour l'aide financière doit être introduite au plus tard six mois après l'acquisition.
 - D2 : - Certificat prouvant l'indice d'efficacité énergétique IEE $\leq 0,23$ de la nouvelle pompe.
 - D5 : - Le bonus est octroyé que si les trois mesures des points D2, D3 et D4 sont toutes prises dans un délai de douze mois.

- E :**
- La facture dûment acquittée.
 - La demande pour l'aide financière doit être introduite au plus tard six mois après l'acquisition.
 - Par personne, une aide financière ne peut être demandée que tous les 5 ans.
 - La commune du Lac de la Haute-Sûre ne soutient que les cycles à pédalage assisté.

- F :**
- La facture dûment acquittée.
 - L'achat de couches lavables et la consultation peuvent être combinés. Un maximum de 80 € peut être octroyé.
 - L'achat de couches lavables et la consultation peuvent se faire avant la naissance de l'enfant et au plus tard 2 ans après sa naissance.
 - Par enfant, une aide financière ne peut être demandée qu'une fois par année.
 - La demande pour l'aide financière doit être introduite au plus tard 2 ans après la naissance de l'enfant.
 - La consultation doit se faire auprès d'un(e) expert avec brevet d'aptitude reconnu.